

[P]our être plus précis, nous étudions des problèmes comme le réchauffement de la planète, la disparition de la biodiversité, ou les pluies acides, et toute action menée devra s'appuyer sur des recherches crédibles et valables. C'est un domaine où le gouvernement fédéral devrait continuer à jouer un rôle de chef de file²⁴.

3.18 Le témoin de l'organisme d'enquête publique *The Environmental Monitor* a également insisté sur la nécessité que le gouvernement fédéral augmente ses activités d'information et de sensibilisation du public en matière d'environnement. Il souligne le fossé énorme qui sépare les inquiétudes suscitées par un problème et la compréhension de ce problème.

Pour ce qui est de comprendre quelles sont les questions prioritaires et quels sont les facteurs qui permettront de les régler, les Canadiens sont les premiers à reconnaître qu'ils ne comprennent pas bien. Nos données démontrent clairement, lorsque nous demandons quelle est la principale cause du réchauffement du globe, la destruction de la couche d'ozone est désignée comme le principal facteur. Même s'il existe un certain rapport, il n'est que très lointain. . . Seulement 14 p. 100 des répondants indiquent que c'est l'utilisation de combustibles fossiles.

Comment pouvez-vous promouvoir de bonnes politiques quand les lacunes sont aussi grandes? Néanmoins, c'est là un bon exemple montrant que le gouvernement fédéral a sans doute un rôle très particulier et tout à fait justifiable à jouer dans l'éducation du public adulte du Canada en matière d'environnement²⁵.

3.19 Le Comité accueille favorablement la déclaration suivante qui figure dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* : «Le gouvernement fédéral est déterminé à assurer le maintien de la capacité canadienne actuelle de recherche et de développement»²⁶. Le Comité fait remarquer cependant que cela n'a pas empêché plusieurs témoins de s'inquiéter de ce point précis, car la déclaration figure dans le contexte de propositions du gouvernement de se retirer de domaines où la recherche, l'acquisition de données et la surveillance constituent actuellement les principaux secteurs d'activité du gouvernement fédéral²⁷. Si l'inquiétude découle uniquement d'une interprétation fautive d'un article ambigu contenu dans les propositions du gouvernement, il serait utile, estime le Comité, d'apporter une clarification de ce point qui serait généralement bien accueillie.

3.20 Mais fondamentalement, le Comité croit fermement qu'il faut à tout prix que les données et l'information soient plus facilement disponibles, que le grand public participe davantage à l'élaboration de la politique et que les gouvernements prennent des mesures en matière d'environnement et de développement durable. Ces facteurs seront encore plus importants si, comme on l'a recommandé plus avant dans le présent rapport, l'idée de compétences communes et de partenariat doit servir de fondement à la politique et aux mesures environnementales au Canada. Il paraît hors de tout doute au Comité que ni les gouvernements ni le grand public ne disposent de données ou d'information pertinentes. De

²⁴ Fascicule n° 12, p. 25.

²⁵ Fascicule n° 6, p. 19.

²⁶ p. 38.

²⁷ Voir par exemple le mémoire de l'Association minière du Canada, pp. 3-4.